



UNION DES VICTIMES DE LUBRIZOL

N° Parquet : 15155001022
N° dossier : JIRS 510.19.02
Code victime : 1011

Forges-les-Eaux

Le 30/03/2023

Mr le Juge Nicolas AUBERTIN,

Nous nous permettons de vous alerter afin obtenir un droit égalitaire de justice et de défense dans l'affaire Lubrizol.

Notre association, ayant obtenu l'agrément du ministère de la Justice et le statut de partie civile, rencontre malheureusement un véritable problème. Fer de lance de la représentation des victimes dans cette délicate affaire de l'incendie du 26 septembre 2019, nous œuvrons chaque jour sur le terrain pour se faire porte-parole de près de 25 parties civiles, et près de 50 membres touchés par les retombées de suie de la catastrophe. Nous nous sommes entourés, dès le départ, de Maître Stéphane Barbier, avocat de notre territoire, pour obtenir réparation et pour que toute la lumière soit faite sur cet épisode dramatique.

L'Association des Sinistrés de Lubrizol (ASL), représentée par Maître Massardier, ainsi que d'autres avocats, reçoivent après chacune de leurs demandes, une copie du dossier juridique mis à jour très rapidement. Cela paraît tout à fait normal afin qu'ils puissent, en toute équité, organiser leurs actions en justice.

Ce n'est malheureusement pas notre cas, malgré les multiples relances de Maître Barbier. Par un mail reçu le 20 février dernier, vous lui auriez stipulé que le dossier était consultable à Paris, et qu'il ne lui serait pas envoyé...

Sachez que notre association, disposant de très modestes moyens, contrairement à la partie adverse, n'a pas la possibilité financière de faire de aller-retour à Paris pour prendre connaissance de l'avancée juridique. Il en va de même pour notre avocat que nous ne pouvons rémunérer pour cette tâche.

Notre association qui, pour rappel, s'appelle « L'UNION DES VICTIMES DE LUBRIZOL », représente avant tout les victimes de la campagne. Nous ne comprenons donc pas pourquoi il y aurait un régime de « défaveur » nous concernant, alors que nous nous battons d'arrachepied depuis


septembre 2019, dans ce dossier. Il est impossible d'organiser une vraie action juridique dans ces conditions, vous le comprendrez aisément.

Nous vous demandons donc de transmettre systématiquement la mise à jour du dossier à Maître Barbier, à chacune de ses demandes, dans de brefs délais. Nous réclamons une parfaite égalité face à l'entreprise mise en examen, et vis-à-vis de nos collègues (associatifs ou syndicats). Aucune véritable justice ne peut être rendu de cette façon, et nous sommes persuadés que ce malheureux « couac » sera rattrapé au plus vite.

Maître Barbier se tient à votre disposition pour l'envoi du dossier. Nous vous en remercions par avance

En attente de votre retour, veuillez agréer, Monsieur le juge, nos salutations distinguées.

Mr Bruno LECLERC, Président de l'UVL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, appearing to be the name 'Bruno Leclerc'.

Union des Victimes de Lubrizol

Mairie / Place Brévière

76440 FORGES-LES-EAUX

uniondesvictimesdelubrizol76@gmail.com / Tél : 06.11.31.13.17